



## Smic inférieur a la normale

Par **ambr0ise**, le **11/12/2018 à 18:35**

Bonjour,  
Je suis salariée d'une EARL en Bretagne (c'est une pépinière, donc convention agricole), et je suis en CDI depuis 5 ans.  
Mon salaire actuel est de 1.177€ net, sachant que j'ai eu une "augmentation" de 50 €/mois au Noël dernier.  
Pourtant, quand je regarde le SMIC pour 35 h, il est de : 1.184,93 € nets. Je ne comprend donc pas que je puisse être en dessous du SMIC, même avec une augmentation ! Certains parlent de SMIC agricole, qui est inférieur au SMIC normal mais il n'existe plus depuis quelques années. Si j'ai bien compris, il n'y a plus qu'un seul et même SMIC.  
Je suis perplexe. Si quelqu'un a une explication Ou une piste où je puisse creuser ?  
Merci d'avance;

Par **morobar**, le **11/12/2018 à 19:04**

Bonjour,  
Le SMIC net n'existe pas, uniquement le SMIC brut.  
Duquel il faut déduire le précompte salarial, la mutuelle, le lavage des chaussures le cas échéant, bref un tas de choses qui font que le salaire net d'un salarié au SMIC pour 35 h/semaine n'est pas identique d'une entreprise à l'autre, voire dans la même entreprise si la mutuelle, par exemple, est assise sur la composition familiale.

Par **Visiteur**, le **11/12/2018 à 19:05**

Bonjour  
Effectivement, concernant le SMIC, son montant horaire brut est 9,88€ (contre 9,76€, soit + 1,23 %) au 1er janvier 2017).  
Donc, salaire brut mensuel de 1498,47€, sur la base de la durée légale de travail de 35 heures par semaine, 151,67 heures par mois.  
Donc

1 184,93 € nets de cotisations sociales.  
Si votre brut est bien celui-ci c'est au comptable de votre employeur de vous expliquer.

Par **ambr0ise**, le **11/12/2018** à **19:59**

Merci pour vos réponses. Je ne pensais pas qu'il pouvait y avoir autant de différences d'une boîte à une autre. Surement une histoire de convention collective?  
Sur ma fiche de paie, mon salaire mensuel msa est de : 1480.30€ pour 11.67h/mois.  
J'ai ensuite une prime d'ancienneté de 29.61€.  
Ce qui me donne un total du brut à 1509.91€.  
Je lui ai demandé des explications, mais il n'a pas pu me répondre. Il est censé demander une explication à la comptable. J'espère en apprendre plus.  
En tout cas, merci beaucoup pour avoir pris le temps de me répondre, et votre réactivité !

Par **Lag0**, le **12/12/2018** à **08:30**

Bonjour,  
Malheureusement, en ce moment, on entend beaucoup parler de "SMIC net" aux infos. A chaque fois je peste...  
Parler de "SMIC net" n'a aucun sens car comme bien expliqué par morobar, seul le SMIC brut existe ! Le net dépend des retenues qui ne sont pas identiques pour toutes les entreprises.

Par **ambr0ise**, le **12/12/2018** à **12:34**

Quel organisme décide ce qu'il faut prélever? Et de combien? Comment cela est-il décidé?  
Je suis un peu fatiguée quand je vois le travail que je fournis, la pénibilité et nos problèmes de santé dus à ce travail, de voir le montant de nos salaires..

Par **amajuris**, le **12/12/2018** à **13:34**

bonjour,  
comme cela a été précisé dans les réponses précédentes, les retenues varient d'une entreprise à l'autre, c'est donc au près du service ou de la personne qui établit les fiches de paie que vous devez vous adresser.  
salutations